

Duplicata de facture tablette

Par angel@32, le 21/08/2015 à 17:44

Bonjour,

Nous avons eu une tablette à 1 euro en cadeau fidélité par xxxxxx l'année dernière pour laquelle nous avons perdu la facture. Nous avons demandé un duplicata de cette facture à canal+ qui refuse de nous la fournir au prétexte que nous aurions du la garder et ne pas la perdre. Ont-ils le droit de refuser de nous fournir ce duplicata?

Par moisse, le 21/08/2015 à 18:00

Oui, rien n'oblige un fournisseur à établir un duplicata.

Proposez de payer les frais de recherche et établissement, vous verrez bien.

Par angel@32, le 22/08/2015 à 21:57

je pensais qu'ayant payé 1 euro la tablette, cela rentrait dans le cadre de la législation d'une vente en e commerce ?

Par moisse, le 23/08/2015 à 09:20

Et quelle est donc cette législation particulière à laquelle vous vous référez ? La seule différence entre le commerce à distance et en magasin réside dans le droit de

rétractation.